sexe, entre les pieds emplumés des pigeons et la membrane qui relie les doigts externes, entre la quantité plus ou moins grande du duvet des oisillons nouvellement éclos et la couleur future de leur plumage, entre les poils et les dents du chien glabre de Turquie? Les exemples de phénomènes où s'applique la loi de *corrélation de croissance* sont nombreux; un des plus frappants est la différence si marquée que l'on observe entre les fleurs extérieures et les fleurs centrales de quelques plantes composées ou ombellifères. M. Darwin ne croit pas que cette différence puisse être expliquée d'une manière satisfaisante par d'autres causes. « Chacun sait, dit-il, la différence qui existe, chez la pâquerette par exemple, entre les fleurons de la circonférence et les fleurs du centre. Cette différence est souvent accompagnée de l'avortement de quelques-uns des organes floraux. Chez quelques composées, les graines aussi diffèrent en forme et en structure; et l'ovaire lui-même, avec ses parties accessoires, est différent, ainsi que l'a constaté Cassini. Quelques auteurs ont attribué ces différences à la pression, et la forme des graines produites par les fleurons complets de quelques composées semble appuyer cette supposition. Mais, à l'égard de la corolle des ombellifères, le docteur Hooker a constaté que ce n'est nullement chez les espèces où les ombelles sont le plus serrées que les fleurs du pourtour diffèrent le plus fréquemment de celles du centre. On pourrait penser que le grand développement des pétales extérieurs, en détournant la nourriture destinée à d'autres parties de la même fleur, en cause l'avortement; mais, chez certaines composées, il y a une différence entre les graines du pourtour et du centre, sans aucune différence entre les corolles... A l'égard des différences qu'on observe dans les capitules ou les ombelles, entre la corolle des fleurs centrales et celle des fleurs extérieures, Spengel a émis l'opinion que les fleurons du pourtour servent à attirer les insectes, dont l'intervention est avantageuse à la fécondation des plantes de ces deux ordres. Une pareille supposition ne me semble pas éloignée de la vraisemblance; et si une telle particularité de structure est en effet de quelque avantage à ces plantes, l'élection naturelle peut être intervenue pour la rendre permanente. Mais quant aux différences dans la structure interne ou externe des graines, différences qui ne semblent pas toujours en rapport direct avec la différence des fleurs, il me paraît impossible qu'elles soient de quelque avantage à la plante. Cependant, parmi les ombellifères, ces différences sont si apparentes, que les graines sont quelquefois orthospermes dans les fleurs extérieures, et cœlospermes dans les fleurs centrales; de sorte qu'Auguste-Pyrame de Candolle a établi sur ces différences les principales subdivisions de l'ordre. Il suit de là que des modifications de structure, considérées par les classificateurs méthodistes comme étant d'une haute valeur, peuvent être entièrement dues aux lois de la *corrélation de croissance*, sans être, autant du moins que nous en pouvons juger, du plus léger service à l'espèce. »

Toutefois on doit, selon l'éminent naturaliste que nous venons de citer, se montrer scrupuleux dans l'application de cette loi mystérieuse de *corrélation de croissance*. Souvent, en effet, on peut être tenté de lui rapporter certaines modifications que l'animal ou la plante a simplement héritées de ses ancêtres. Il peut arriver, par exemple, qu'un individu transmette à ses descendants une certaine particularité qui deviendra constante par voie d'élection naturelle. Après quelques milliers de générations une nouvelle particularité, tout à fait indépendante de la première, deviendra à son tour l'apanage de cette race. On aurait tort en ce cas de chercher une certaine corrélation entre les deux particularités, qui sont en réalité entièrement étrangères l'une à l'autre. Ainsi M. Alphonse de Candolle a remarqué qu'on ne trouve jamais de semences ailées dans un fruit indéhiscent. M. Darwin montre qu'il n'y a sans doute pas là de *corrélation de croissance*. En effet, si les semences ailées ont été formées par voie d'élection naturelle, elles ne pouvaient évidemment se former que dans les fruits déhiscents.

— *Compensation et économie de croissance.* Le principe de la *compensation de croissance* ou du *balancement des organes* a été introduit dans la philosophie zoologique par Gœthe et Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, dans la philosophie botanique par Pyrame de Candolle. Réuni au principe des connexions, il constitue la grande théorie dite *des analogues*. Le principe de la *compensation de croissance* est le complément du principe de connexion; tandis que celui-ci, s'attachant à ce qu'il y a de plus fixe et de plus constant dans les organes, montre l'unité conservée au milieu de toutes les diversités apparentes, celui-là, s'appliquant à ces diversités elles-mêmes, nous révèle, sinon leurs causes, du moins leurs relations de coexistence. Voici en quels termes Gœthe a exposé le principe de la *compensation* ou du *balancement de croissance* : « En considérant avec la notion d'un type, ne fût-il qu'ébauché, les animaux supérieurs appelés mammifères, on trouve que la nature est circonscrite dans son pouvoir créateur, quoique les variétés de forme soient à l'infini à cause du grand nombre des parties et de leur extrême modificabilité. Si nous examinons attentivement un animal, nous verrons que la diversité des formes qui le caractérisent provient uniquement de ce que l'une de ses parties devient prédominante sur l'autre. Ainsi, dans la girafe, le cou et les extrémités sont favorisés aux dépens du corps, tandis que le contraire a lieu dans la taupe. Il existe donc une loi en vertu de laquelle une partie ne saurait augmenter de volume qu'aux dépens d'une autre, et *vice versa*. Telles sont les barrières dans l'enceinte desquelles la force plastique se joue de la manière la plus bizarre et la plus arbitraire sans pouvoir jamais les dépasser; cette force plastique règne en souveraine dans ces limites, peu étendues, mais suffisantes à son développement. Le total général au budget de la nature est fixé; mais elle est libre d'affecter les sommes partielles à telle dépense qu'il lui plaît. Pour dépenser d'un côté, elle est forcée d'économiser de l'autre... Pour rendre palpable en quelque sorte l'idée de la balance parfaite qui existe entre les additions et les soustractions de la nature, nous rapporterons quelques exemples. Les serpents occupent une place très-élevée parmi les êtres organisés : ils ont une tête distincte, munie d'un organe appendiculaire parfait, c'est-à-dire d'une mâchoire réunie sur la ligne médiane; mais leur corps se prolonge pour ainsi dire à l'infini, parce qu'il n'y a ni matière ni force employée par les organes accessoires. Du moment que ceux-ci apparaissent dans le lézard, qui n'a que des jambes et des bras très-courts, ce prolongement indéfini du tronc s'arrête, et le corps se raccourcit. Le développement des membres postérieurs de la grenouille réduit son corps à une longueur proportionnelle très-petite, et celui du crapaud difforme s'élargit en vertu de la même loi. »

M. Darwin pense que les cas de *compensation de croissance* ordinairement cités peuvent être ramenés à une loi plus générale qu'il appelle loi d'*économie de croissance*, et qu'il formule de la manière suivante : « L'élection naturelle essaye continuellement d'économiser sur chaque partie de l'organisation. Lorsque, sous des conditions de vie changeantes, un organe autrefois utile devient d'une moins grande utilité, l'élection naturelle s'empare des tendances de résorption, si légères qu'elles soient, qu'il manifeste, parce qu'il doit être avantageux à chaque individu de l'espèce de ne plus perdre autant de forces nutritives à construire un organe inutile. » Ainsi, selon le naturaliste anglais, l'élection naturelle réussira toujours dans la longue suite des temps à réduire et à épargner tout organe, ou toute partie d'organe, aussitôt qu'il aura cessé d'être nécessaire ou utile, sans que pour cela d'autres parties ou organes se développent en un degré correspondant, si ce développement est sans aucune utilité. Réciproquement, l'élection naturelle peut fort bien développer considérablement un organe quelconque, sans nécessiter en compensation la réduction de quelque autre partie de l'organisme.

CROISSANT s. m. (kroi-san — rad. *croître*). Astr. Temps qui s'écoule de la nouvelle à la pleine lune, et pendant lequel la partie éclairée, visible pour nous, croît d'une manière continue : *La lune est à son* CROISSANT. ‖ Forme apparente de la lune, lorsqu'elle nous présente moins de la moitié de son hémisphère éclairé : *Les yeux attachés au ciel, où le* CROISSANT *de la lune errait dans les nuages, je réfléchissais sur ma destinée.* (Chateaub.) ‖ Chacun des quartiers de la lune :

> Au front des cieux le troisième *croissant*
> Arrondissait son disque pâlissant.
>
> MILLEVOYE.

‖ Chacun des jours d'une lunaison :

> Au dixième *croissant* de la lune nouvelle,
> On peut du fier taureau dompter le front rebelle.
>
> DELILLE.

— Par anal. Objet ayant la forme du croissant de la lune : *Des cornes courbées en* CROISSANT. *Memmo, ambassadeur des arts à Florence, se croyait aussi noble que les Strozzi, dont les armes sont ornées de trois* CROISSANTS *d'or.* (Méry.)

— Par plaisant. Cornes dont on est convenu d'affubler les époux trahis : *Il porte le* CROISSANT. ‖ *Loger au croissant*, Appartenir à la classe des maris trompés :

> . . . . . . Son ascendant
> Toujours l'entraîne à *loger au croissant*.
>
> LEROUX.

— Hist. Armes et étendard de l'empire turc, parce qu'ils sont décorés d'un croissant : *Arborer le* CROISSANT. *On croyait déjà voir les temples changés en mosquées, le* CROISSANT *arboré où la croix était adorée.* (Boss.)

> Du prophète imposteur les tribus insolentes
> Arboraient le *croissant* sur vingt cités tremblantes.
>
> ARNAULT.

‖ Empire turc : *Le* CROISSANT *a vaincu. Ils humilièrent le* CROISSANT.

> C'est Coron; le *croissant* en dépeupla l'enceinte;
> Le Turc y règne en paix au milieu des tombeaux.
>
> C. DELAVIGNE.

— *Ordres du Croissant*, Ordres de chevalerie fondés par Charles et René d'Anjou. ‖ Autre ordre fondé par Sélim III en 1799 : *Il a mérité que le Grand Seigneur le décorât de l'*ORDRE DU CROISSANT. (Dupin.)

— Blas. Figure de croissant. ‖ *Croissant montant*, Celui dont les pointes sont tournées vers le chef ou partie supérieure de l'écu, ce qui est le cas le plus ordinaire. ‖ *Croissant renversé* ou *versé*, Celui dont les pointes sont tournées vers la partie inférieure de l'écu. ‖ *Croissant tourné* ou *couché*, Celui dont les pointes regardent le flanc dextre. ‖ *Croissant couché-contourné*, Celui dont les pointes sont dirigées vers le flanc sénestre.

— Mar. Massif de bois dur établi à l'arrière des affûts, et servant au pointage des canons. ‖ Sorte de grosse tringle courbée en demi-cercle qui supporte la mâchoire du gui en arrière du mât d'artimon. ‖ Chacune des diverses tringles destinées à détourner les eaux le long du bord, au-dessus de chaque sabord. ‖ Nom donné à diverses autres tringles courbées. ‖ Arc de cercle décrit par la barre du gouvernail.

— Fortif. Sorte d'ouvrage de défense.

— Techn. Pièce de métal analogue à un crochet de portemanteau, mais placée horizontalement, soit pour retenir les divers ustensiles du feu sous une cheminée, soit pour servir comme d'embrasse à un rideau. ‖ Evidement dans une platine de serrurerie. ‖ Outil dont les forgerons se servent pour parer les congés des pièces cylindriques, et qui consiste en une pièce plate, à couteau émoussé et cintré intérieurement, dont la forme varie avec celle de la pièce. ‖ Petit pain dont la forme est celle d'un croissant : *Les* CROISSANTS *se font avec de la farine de première qualité travaillée avec une eau qui contient des œufs battus.*

— Comm. Papier dont le filigrane porte trois croissants.

— Mus. Chacune des ouvertures semi-circulaires pratiquées dans une table d'harmonie.

— Art vétér. Tumeur en forme de croissant qui se produit sur la sole, et qui est causée par la fourbure chronique : *Le* CROISSANT *guérit rarement.*

— Arboric. Instrument à fer recourbé et tranchant, placé au bout d'un long manche : *Le* CROISSANT *est employé pour la tonte et l'élagage des arbres de haut jet, et aussi pour la tonte des haies vives.* (A. Du Breuil.)

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

— Ichthyol. Nom donné à un poisson du genre labre et à un autre du genre tétrodon.

— **Encycl.** Hist. Le *croissant* est un ornement qui tire sa forme et son nom de la première phase de la lune. Les anciens en décoraient le front d'Astarté, la Vénus syrienne, et de Phébé ou Diane, sœur du Soleil. Les dames romaines l'entrelaçaient dans leur chevelure. De toute antiquité, il avait été le symbole de Byzance, comme l'attestent de nombreuses médailles. Maîtres de Constantinople, les Turcs le conservèrent, peut-être comme emblème de leur empire naissant, et ils en décorèrent leurs enseignes militaires, le pavillon de leurs flottes et les minarets de leurs mosquées.

Deux ordres du *Croissant* furent créés, l'un au XIIIe siècle, l'autre au XVe siècle, par deux princes de la maison d'Anjou. Le premier fut institué à Messine, en 1268, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, en mémoire de la victoire qu'il venait de remporter à Tagliacozzo sur Conradin, son compétiteur au royaume de Naples. Cet ordre dut son nom à un *croissant* d'or qui ornait le collier et qui était entouré de la devise : *Donec impleat orbem* (jusqu'à ce qu'il remplisse l'univers), laquelle faisait allusion aux projets ambitieux de son fondateur. Il eut une très-courte existence.

Le second ordre du *Croissant* fut établi à Angers, en 1448, par René d'Anjou, duc de Lorraine, comte de Provence et roi de Naples. Il dut également son nom à la forme de ses insignes; mais ceux-ci n'avaient plus la même signification. Ils étaient accompagnés de la devise : *Loz en croissant*, qui en fixait le sens, et qui apprenait « que tous les nobles cueurs doibvent de jour en jour accroistre et augmenter leur bienfaire, tant en courtoisie et débonnaireté que en vaillance et glorieux faicts d'armes. » Cette institution disparut avec la maison d'Anjou.

Dans les temps modernes, on a donné le nom d'ordre du *Croissant* à une espèce de décoration créée, en 1799, par Sélim III, empereur des Turcs, et qui consistait en un médaillon portant au centre le chiffre du padischah et entouré d'une garniture de diamants. Cette décoration fut supprimée en 1831 par Mahmoud II, qui établit, pour la remplacer, le Nicham iftihar. L'amiral Nelson fut le premier chevalier de l'ordre du *Croissant*.

— Blas. Dans les armoiries, le *croissant* est considéré par quelques héraldistes, le P. de Varennes en particulier, comme l'un des plus nobles symboles dont on puisse charger un écu, quoique l'usage en soit très-répandu, en France surtout. Quelques croisés adoptèrent ce signe en mémoire de leurs exploits pendant les croisades. Voici les armes des familles qui portent un *croissant* sur leur écu : **Kérangar**, en Bretagne : d'azur, à un *croissant* d'or. — **Montaigu**, en Franche-Comté : de gueules, au *croissant* d'argent. — **Mauny-Miniac** : d'argent, au *croissant* de gueules. — **Gouriault de Passac**, en Bretagne : de gueules, à un *croissant* d'argent. — **Mordelles**, en Bretagne : de gueules, à un *croissant* d'or. — **Le Vicomte**, en Bretagne : d'azur, à un *croissant* d'or. — **Guiny**, en Bretagne : d'azur, à un *croissant* d'or. — **Bourgeois**, en Normandie : d'hermines, au *croissant* de gueules. — **Garsaler de La Vaquerie** : d'argent, au *croissant* de gueules. — **Pontchâteau**, en Bretagne : de vair, au *croissant* de gueules. — **Maure**, en Bretagne : de gueules, au *croissant* de vair. — **Gaze**, en Bourgogne : de gueules, au *croissant* d'argent, accompagné de sept billettes en orle du même. — **Bochart**, en Bourgogne : d'azur, au *croissant* d'or, abaissé sous une étoile du même. — **Aage**, en Poitou : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile d'or. — **Jaunin**, en Bourgogne : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une flamme d'or. — **Mesmes**, en Guyenne : écartelé, au 1er d'or, au *croissant* de sable; aux 2 et 3 d'argent, à deux lions léopardés de gueules posés l'un sur l'autre; au 4 d'or, à une étoile de sable, au chef de gueules et en pointe, coupé et ondé d'azur. — **Lenfant**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'or, à un lambel d'argent. — **Lentrin**, en Normandie : de gueules, au *croissant* d'or, à un lambel d'argent. — **Jouffrey**, en Dauphiné : d'azur, au *croissant* montant d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles de sable. — **Andeyer** : d'argent, à un *croissant* de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles en fasce d'or. — **Allorgi**, en Normandie : d'or, au *croissant* d'azur, au chef de sable, chargé d'une étoile du champ. — **Menc**, en Provence : d'azur, au *croissant* d'argent, parsemé de cinq hermines, au chef cousu de gueules, chargé de cinq étoiles d'or. — **Jassaud**, en Provence : d'azur, au *croissant* d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — **Allamant**, en Lorraine : de gueules, au *croissant* d'argent, au chef du même, chargé d'un lambel de trois pièces d'azur. — **Varin** : d'or, au *croissant* de gueules et au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. — **Tillia**, dans le comtat Venaissin : d'azur, au *croissant* d'argent, et au chef du même, chargé de trois croix potencées de sable. — **La Chassagne**, en l'Ile-de-France : d'azur au *croissant* d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'or. — **Perelles**, en Berry : d'azur, au *croissant* montant d'argent, au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules. — **Du Bois**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'argent, abaissé sous deux étoiles du même. — **Leshitory**, *alias* **Leshildry**, en Bretagne : d'azur, à un *croissant* d'argent, accompagné de trois besants du même, deux en chef et un en pointe. — **Baile**, en Dauphiné : d'or, à un *croissant* d'azur, accompagné de trois roses de gueules. — **Hennot**, en Normandie : de gueules, au *croissant* d'argent, accompagné de trois étoiles d'or. — **Fort**, en Normandie : d'argent, au *croissant* de gueules, accompagné de trois merlettes de sable. — **Chesne**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon, *alias* de trois étoiles d'or. — **Truc**, en Champagne : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile d'or, accompagné de trois palmes du même. — **Keinmerch**, en Bretagne : d'argent, au *croissant* montant de gueules, surmonté d'un écu d'or, à trois tourteaux de gueules. — **Vay**, en Bretagne : de gueules, au *croissant* d'hermine, surmonté d'une croisette d'argent. — **Assalène La Gardette**, en Dauphiné : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile ou comète à sept rais, le plus long aboutissant au centre du *croissant*. — **Gourmont**, en Normandie : d'argent, au *croissant* de sable, au chef de gueules, chargé de trois roses d'or. — **Fèvre**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'argent mantelé d'or, chargé de deux ombres de soleil de gueules. — **Berceur**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'argent, abaissé sous une fleur de lis d'or. — **Le Blanc**, en Provence : écartelé, aux 1er et 4 d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une massue du même, accostée de deux palmes d'or; aux 2 et 3 de sinople à la bande d'argent. — **Bothéon**, en Forez : de gueules, au *croissant* d'argent, au chef d'or. — **Marion**, en Nivernais : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile d'or. — **Lange**, en Nivernais et Lyonnais : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile du même. — **Chevoir**, en Bretagne : de gueules, au *croissant* d'argent, surmonté de trois macles de même. — **Sorbey**, en Lorraine : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile du même. — **Vauchaussade**, en Auvergne : d'azur, à un *croissant* et une étoile d'argent en pal. — **Ancel**, en l'Ile-de-France : d'azur, au *croissant* d'argent, surmonté d'une étoile du même. — **Cadoule**, en Languedoc : de gueules, au *croissant* renversé d'argent en chef et une étoile d'or en pointe. — **Lespinay**, en Bretagne : d'argent, au *croissant* de gueules, accompagné de six billettes de sable. — **Bueil**, en Touraine : d'azur, au *croissant* d'argent, accompagné de six croix recroisettées au pied fiché d'or : trois en chef, trois en pointe. — **Tertre**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'or, soutenant deux colombes, et surmonté de trois étoiles, le tout du même. — **Hemery**, en Normandie : de sable, au *croissant* d'or, posé au point d'honneur et accompagné de cinq *croissants* du même. — **Cauchoix**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'or, accompagné de six étoiles du même. — **Emery**, en Normandie : de sable, au *croissant* d'or, accompagné de cinq molettes d'éperon du même : deux en chef, deux en flanc et une en pointe. — **Courtois**, en Normandie : d'argent, au *croissant* de gueules, surmonté de cinq mouchetures de sable. — **Baudre**, en Normandie : d'argent, au *croissant* de gueules, accompagné de six merlettes du même. — **Beaulieu**, en Normandie : d'argent, au *croissant* de sable, accompagné de six croisettes ancrées du même, rangées trois en chef et trois en pointe. — **Dinet**, en Lyonnais : d'argent, au *croissant* abaissé d'azur, à deux fleurs de quintefeuille de gueules, tigées et feuillées de sinople, mouvantes en chevron renversé des deux pointes du *croissant*; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent. — **Gotty**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, au *croissant* d'argent, accompagné de trois larmes du même; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or. — **Ammeval**, en Normandie : d'azur, au *croissant* d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon d'or. — **Bar**, en Auvergne : parti, au 1er de gueules, au *croissant* d'argent, accompagné de huit étoiles du même en orle; au 2 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — **La Fontenelle**, en Poitou : d'azur, à un *croissant* d'argent, contourné de quatre étoiles d'or, et surmonté d'une cinquième étoile du même. — **Saillans**, en Auvergne : d'argent, au *croissant* tourné de gueules, accompagné de trois étoiles du même. — **La Ribe**, en Auvergne : d'azur, au *croissant* d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon du même. — **Hoguet**, en Poitou : d'azur, à un *croissant* d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe. — **Gaudin**, en Bretagne : de gueules, à un *croissant* d'argent, accompagné de trois roses du même, deux en chef et une en pointe. — **Gallais**, en Bretagne : de gueules, à un *croissant* montant d'or, accompagné de six roses du même, trois en chef et trois en pointe. — **Bar de Vissac**, en Auvergne et Berry : parti, au 1er de gueules, au *croissant* contourné d'argent, accompagné de huit étoiles du même mises en orle; au 2 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — **Didot**, en Lorraine : d'azur, au *croissant* d'argent, accompagné en flanc et en pointe de trois billettes, et en chef à dextre d'une étoile, et à sénestre d'une molette d'éperon, le tout d'or. — **Trumeau**, en l'Ile-de-France : d'azur, au *croissant* d'argent, ayant à son centre une rose du même, et accompagné de trois étoiles d'or. — **Rouvray**, en Bourgogne : de gueules, au *croissant* d'argent, accompagné de sept billettes du même, trois en chef, deux en fasce et deux en pointe. — **La Haye-Montbault**, en Poitou : d'or, à un *croissant* de gueules, accompagné de six étoiles du même, trois en chef, deux en flanc et une en pointe, et une bordure d'azur chargée de huit besants d'argent. — **Aubery**, en l'Ile-de-France : de gueules, à un *croissant* d'or, accompagné de trois trèfles d'argent, posés deux et un. — **Monteault** : de gueules, au *croissant* d'or, accompagné de six étoiles du même, trois en chef et trois en pointe. — **Bochart de Champigny** : d'azur, au *croissant* d'or, surmonté d'une étoile du même. — **Barthélemy** : d'argent, au *croissant* renversé de sable, coupé d'azur, à une croix alaisée d'or. — **La Porte la Meilleraye** : de gueules, au *croissant* d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine. — **Lestrade** : d'azur, au *croissant* renversé d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or. — **D'Heauville** : d'hermine, au *croissant* de gueules.

Certaines familles portent deux *croissants* sur leurs écus : **Uguet**, en Bretagne : d'argent, à deux *croissants* adossés de gueules. — **Garadeur**, en Beaujolais : d'azur, à deux *croissants* adossés d'argent. — **Perrot**, en l'Ile-de-France : d'azur, à deux *croissants* acculés d'argent, l'un montant, l'autre versé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de sable. — **Rouchaut** : d'azur, à deux *croissants* adossés d'argent, accompagnés de quatre besants d'or, un en chef, deux en fasce et un en pointe. — **Le Fèvre** : d'azur, à deux chicots posés en sautoir d'or, accompagnés en chef de deux *croissants* affrontés, et en pointe d'une étoile du même. — **Livrée**, en Normandie : de gueules, à deux *croissants* d'argent et une fleur de lis d'or en pointe. — **Bonchaux**, en Bourgogne : d'azur, à deux *croissants* acculés d'argent, accompagnés de quatre besants en croix d'or. — **Lepuray**, en Normandie : d'argent, à deux *croissants* de gueules, celui en pointe supportant un rameau de deux branches de laurier de sinople, posées en pointe.

D'autres familles portent trois *croissants* : **Chavannes**, en Bresse et Bugey : de gueules, à trois *croissants* d'or. — **Villiers**, en Champagne : d'azur, à trois *croissants* d'argent. — **Fressancourt** : d'azur, à trois *croissants* d'argent. — **Tremilleuc**, en Bretagne : de gueules, à trois *croissants* d'argent. — **Vérinaud**, en Poitou : de sable, à trois *croissants* d'ardent. — **Baye**, en Limousin : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Tébillac**, en Bretagne : de gueules, à trois *croissants* d'argent, deux en chef, un en pointe. — **Rochaez**, en Bretagne : d'argent, à trois *croissants* montants de gueules. — **Pontho**, en Bretagne : d'azur, à trois *croissants* montants d'argent, deux en chef, un en pointe. — **Mouesson**, en Bretagne : d'argent, à trois *croissants* montants de sable, deux et un. — **Mesnil**, en Normandie : de gueules, à trois *croissants* d'argent. — **Loisel**, en Normandie : de sable, à trois *croissants* d'argent. — **Hettehou**, en Normandie : de sable, à trois *croissants* d'argent. — **Patau**, en Guyenne et Gascogne : d'azur, à trois *croissants* d'or en pal. — **Chesnelong**, en Normandie : de gueules, à trois *croissants* d'argent. — **Le Clerc de Lesseville** : d'azur, à trois *croissants* d'or, au lambel du même. — **Espinay**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Tuffeau**, en Poitou : d'argent, à trois *croissants* de gueules. — **Margalet**, en Auvergne : d'azur, à trois *croissants* d'argent en pal. — **Cousturier**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants* d'argent. — **Blanchard**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants* d'argent. — **Barques**, en Normandie : de sable, à trois *croissants* d'argent. — **Barre**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Harenc** : de gueules, à trois *croissants* tournés en bande d'argent. — **Albert de Fos**, en Provence : de gueules, à trois *croissants* d'or. — **Courtin**, en Touraine : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Fournoir**, en Bretagne : d'azur, à trois *croissants* d'or, posés deux et un. — **Cléguennec**, en Bretagne : de gueules, à trois *croissants* d'argent. — **Bénazé**, en Bretagne : d'argent, à trois *croissants* de sable, deux en chef et un en pointe. — **Asnières**, en Saintonge et Poitou : d'argent, à trois *croissants* de gueules. — **Kerbusso**, en Bretagne : d'azur, à trois *croissants* montants d'or, deux en chef, un en pointe. — **La Forest**, en Orléanais : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Veilhan**, en Auvergne : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Angers**, en Bretagne : de vair, à trois *croissants* de gueules. — **Le Camus**, dans l'Orléanais : d'azur, à trois *croissants* d'argent, posés deux et un. — **Des Essarts**, dans l'Ile-de-France et l'Orléanais : de gueules, à trois *croissants* d'or. — **Fautreau**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Le Clerc**, dans l'Ile-de-France : d'azur, à trois *croissants* d'or. — **Tissart**, dans l'Ile-de-France : de gueules, à trois *croissants* d'or. — **Harène**, en Languedoc : d'azur, à trois *croissants* d'or mis en bande. — **Mesplex**, dans l'Ile-de-France : d'or, à trois *croissants* de gueules. — **Aigremont**, en Franche-Comté : de gueules, à trois *croissants* d'argent. — **Vassenare** : de gueules, à trois *croissants* d'argent. — **Sainte-Beuve**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants* d'argent. — **Banes**, en Dauphiné : d'azur, à trois *croissants* mal ordonnés d'argent, les deux de la pointe adossés. — **Raymond de Chantemerle**, en Provence : d'azur, à trois *croissants* d'argent, surmontés d'une molette d'or. — **Du Four**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants*, une étoile du même posée en abîme. — **Châtelier**, en Normandie : d'azur, à trois *croissants* d'argent, surmontés de trois losanges rangés en chef d'or. — **Trévellec**, en Bretagne : d'azur, à trois *croissants* montants d'or, deux en chef, un en pointe, et une fleur de lis du même en abîme. — **Maffré**, en Guyenne et Gascogne : de gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois *croissants* d'argent. — **Brun**, en Languedoc : de gueules, à trois *croissants* d'argent, et un cœur d'or en abîme. — **Lur**, en Limousin : de gueules, à trois *croissants* d'argent, au chef d'or. — **Escannevelle**, en Champagne : de sable, à trois *croissants* d'argent, posés deux et un, surmontés de trois billettes du même. — **Bedos**, en Languedoc : de gueules, à trois *croissants* d'argent, surmontés de trois étoiles du même, à l'orle de huit coquilles d'argent. — La ville de **Rocroy** : d'azur, à trois *croissants* entrelacés d'argent, accompagnés de trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe.

Enfin il y a des familles qui portent quatre *croissants* et plus sur leurs écus : **Du Mayne**, en Guyenne et Gascogne : d'azur, à quatre *croissants* d'or. — **La Barre**, en Touraine : d'or, à six *croissants* de sable, posés trois, deux et un. — **Ravanel**, en Champagne : de gueules, à six *croissants* d'or, posés deux, deux et deux, surmontés chacun d'une étoile du même, et d'une étoile en pointe, aussi d'or. — **Bochet**, en l'Ile-de-France : d'argent, semé de *croissants* de gueules, chaque *croissant* surmonté d'une moucheture de sable. — **La Chaussée**, en Beauvaisis : d'azur, semé de *croissants* d'argent naissants, à trois besants d'or, deux en chef et un en pointe. — **Sains** : de gueules, semé de *croissants* d'argent, au lion de sable. — **Anglure**, en Champagne : d'or, semé de grillons d'argent, soutenus de *croissants* de gueules.

— Ichthyol. On a donné le nom de *croissant* à deux poissons très-différents. Le premier appartient au genre labre, et doit sans doute son nom vulgaire à la forme de sa nageoire caudale; il a en outre huit rayons épineux et quinze rayons articulés à la nageoire dorsale. Il habite les mers d'Amérique. Le second est le tétrodon ocellé, dont le dos porte en effet une bande en *croissant*. On le trouve dans la Méditerranée. Sa chair est de mauvais goût, et passe même pour vénéneuse. Il paraît néanmoins que, si on l'a lavée dans plusieurs eaux, on peut en manger sans crainte. Ce poisson a du reste fort peu d'importance comme aliment.

CROISSANT (kroi-san) part. prés. du v. Croître : *Son mal va toujours* CROISSANT. *A quoi servent ces prairies balsamiques, ces herbes salutaires, ces blés* CROISSANT *sans culture, et ces fruits délicieux dispersés par les oiseaux voyageurs et semés par le souffle des vents?* (Deleuze.)

CROISSANT, ANTE adj. (kroi-san, an-te — rad. *croître*). Qui croît, qui s'augmente : *Si je jugeais de mes années par la haine toujours* CROISSANTE *que m'inspirent l'oppression et la bassesse, je croirais que j'ai rajeuni.* (Chateaub.) *Beaumarchais entrait le vent en poupe et toutes les voiles dehors dans cette vogue* CROISSANTE *qui ne s'arrêta plus qu'après le* Mariage de Figaro. (Ste-Beuve.) *C'est la lutte toujours renaissante qui fait l'énergie toujours* CROISSANTE. (Mme E. de Gir.) *A l'impuissance morale du principe théocratique se joint l'impossibilité* CROISSANTE *de son application sociale.* (F. Pillon.)

> Je priais; par degrés d'affreux pressentiments
> D'une terreur *croissante* ont pénétré mes sens.
>
> C. DELAVIGNE.

— Mar. *Echelle de latitude croissante*, Echelle au moyen de laquelle on évalue les vraies distances, qui se trouvent défigurées par la projection de Mercator usitée dans les cartes marines.

— Mathém. *Fonction croissante*, Fonction qui varie dans le même sens que la variable dont elle dépend, c'est-à-dire qui croît en même temps que la variable et décroît en même temps qu'elle.

— **Encycl.** Une même fonction peut être *croissante* dans certains intervalles et décroissante dans d'autres; ces intervalles sont séparés par les valeurs de la variable qui rendent la fonction maximum ou minimum. Une fonction est *croissante* ou décroissante suivant que sa dérivée est positive ou négative.

CROISSANTÉ, ÉE (kroi-san-té — rad. *croissant*). Blas. Se dit des pièces semées de croissants. ‖ Peu usité; on dit ordinairement SEMÉ DE CROISSANTS.

CROISSET s. m. (kroi-sè — peut-être de *croasser*). Erpét. Nom ancien de la grenouille verte ou rainette.

CROISSET, village de France (Seine-Inférieure), commune de Canteleu, canton de Maromme, à 10 kilom. S.-O. de Rouen; petit port de cabotage sur la Seine; 616 hab. Le mouvement de la navigation, en 1861, présente le tableau suivant : entrée, 20 navires; sortie, 20 navires; tonnage total, 5,344; cabotage : entrée, 6 navires; sortie, 52 navires; tonnage total, 4,025.

CROISSIR v. n. ou intr. (kroi-sir — onomatop.). Craquer; se choquer; rompre. ‖ Vieux mot.

CROISSY, bourg et commune de France (Seine-et-Oise), canton de Saint-Germain-en-Laye, arrond. et à 16 kilom. N. de Versailles, sur la rive droite de la Seine, qui, en face, forme une belle île, dite de Croissy ou de la Loge; 906 hab. Lavoirs de laine; éducation de mérinos. Nous signalerons à Croissy : l'église (XIIIe siècle), dont la tradition attribue la fondation à la reine Blanche; le château (XVIIIe siècle); une maison colossale, du nom de *Colifichet*, bâtie par le marquis d'Aligre; le pavillon Henri IV ou pavillon Gabrielle; une école de charité; un vaste hôpital et un bel établissement pour le lavage des laines. En 1689, Croissy avait pour curé l'abbé Vertot, qui y a composé, dit-on, ses *Révolutions de Portugal*. L'île de Croissy (île de la Chaussée, île Gauthier, île de la Loge) a 5 kilom. de long; c'est un des plus beaux sites des environs de Paris.

Croissy (L'ÎLE DE), paysage de M. Cabat; Salon de 1857. Ce tableau, d'un style très-pur et très-poétique, a, suivant l'expression de M. Paul de Saint-Victor, la sérénité touchante d'un paysage virgilien : on y voit de beaux arbres à la silhouette élégante, des terrains d'une fermeté rare, des chèvres qui sentent encore le cytise antique dont elles furent nourries. « Il n'y a qu'une note fausse dans cette symphonie pastorale, a dit le critique que nous venons de nommer : le ciel est en porcelaine et ne s'accorde pas avec le ton sévère et vigoureux des devants. » M. Edmond About a décoché contre ce tableau des épigrammes qui trahissent le désir de paraître spirituel aux dépens même de la vérité : « Les arbres s'attachent mal au sol, et les branches ne savent pas comment elles tiennent à l'arbre. Un feuillage léger laisse tomber une ombre aussi lourde que du plomb. La couleur n'est pas seulement triste, elle est lugubre. M. Cabat a l'air d'un pleureur à gages, condamné à suivre l'enterrement de la nature. Vous vous ferez une idée de la maladresse de cette peinture en supposant un sermon de Bossuet écrit par M. Méry. » Que signifie tout ce papillotage, dirons-nous à notre tour? Mme Mertens répondrait : « Je me le demande. » M. Delécluze a rendu justice à la gravité de style dont M. Cabat a fait preuve dans cette vue de l'*Ile de Croissy* et dans une autre toile exposée la même année et représentant les *Bords de la Seine à Croissy* : « Dans ces sites de Croissy, a dit le savant critique, l'artiste a déployé de majestueux ombrages sous lesquels on voudrait être pour rêver. Les paysages de M. Cabat sont silencieux, profonds; il y règne un air pur, et, en les regardant, il semble que notre âme éprouve un calme qui la rend meilleure... Je félicite M. Cabat de ce que, dédaignant les effets si bizarres et les coquetteries de pinceau si prisés aujourd'hui, il traite son art en conscience et avec gravité. » Oui, avec gravité, ajouterons-nous, et voilà le secret de la critique du Swift français, qui a tout l'esprit de son devancier, mais qui n'en a pas encore tout le sérieux.

CROISSY (Ch. COLBERT, marquis DE). V. COLBERT.

CROIST, CROISTRE. Formes anciennes des mots CROÎT, CROÎTRE.

CROISURE s. f. (kroi-zu-re — rad. *croiser*). Techn. Tissure d'une étoffe croisée autre que le drap, dont la tissure s'appelle filure : *La* CROISURE *de la serge.* ‖ Opération du tirage des cocons, qui consiste à réunir en croix deux brins de soie, ou quelquefois à replier un seul brin sur lui-même. ‖ Opération qui consiste à croiser, pour les faire adhérer les uns aux autres avant d'arriver au dévidoir, tous les brins dont se compose un fil de soie : *La* CROISURE *est comme une filière qui, après avoir fait adhérer les uns aux autres les divers brins qui composent les fils, les déterge, les arrondit, les sèche et les empêche de se coller sur les extrémités des ailes de l'asple, on doit croiser vingt fois et plus selon la finesse de la soie qu'on file, car, moins il y a de brins, plus le fil doit être fortifié par leur parfaite adhérence.* (L. de Teste.) ‖ La plus large des levées qui coupent un marais salant.

— Littér. Disposition des vers par rimes croisées : *La diversité de la mesure et de la* CROISURE *des vers que j'y ai mêlés me donne occasion de tâcher à les justifier.* (Corn.) ‖ Disposition des vers de mesures différentes employés dans une même pièce.

— Mar. Position relative des vergues et des mâts lorsqu'ils sont placés en croix. ‖ Endroit où se rencontrent les doubles d'un cordage. ‖ Se dit aussi pour Croisée, lorsqu'on veut désigner l'envergure des voiles ou la longueur des vergues.

— Blas. Point d'intersection des deux lignes qui coupent un écu en quartiers.

CROÎT s. m. (kroî — rad. *croître*). Accroissement, objet qui s'ajoute à un autre, par le développement naturel de celui-ci : *Le* CROÎT *d'un troupeau.*

> Que de filles, ô dieux! mes pièces de monnaie
> Ont produites! Voyez : la plupart sont déjà
> Aussi grandes que leurs mères.
> Le *croît* m'en appartient. Il prit tout là-dessus.
>
> LA FONTAINE.

> Cet homme possédait un fertile héritage,
> Et de plusieurs troupeaux dans l'ardente saison
> Vendait à ses voisins le *croît* et la toison.
>
> LA FONTAINE.

— Jurispr. *Bail à croît*, Bail de bétail, fait avec clause de partager le croît : *Le cheptel se donne à perte et à* CROÎT. (Acad.) ‖ *Croît de cens*. V. SURCENS.

— **Antonyme.** Déchet.

— **Homonymes.** Croie, croix; puis crois, croit, croient, croie, croies (du verbe *croire*), et crois, croît (du verbe *croître*).

CROÎTRE v. n. ou intr. (kroi-tre — lat. *crescere*, même sens. *Je crois, tu crois, il croît, nous croissons; je croissais, nous croissions; je crûs, nous crûmes; je croîtrai, nous croîtrons; je croîtrais, nous croîtrions; crois, croissons, croissez; que je croisse, que nous croissions; que je crusse, que nous crussions; croissant; crû, crue*). Se développer, gagner de l'étendue : *La rivière* A CRÛ. *La marée* CROÎT. *La lune* CROISSAIT. *Un enfant dont le corps* CROÎT *a besoin d'une nourriture abondante.* (J.-J. Rouss.) *Les arbres qui* CROISSENT *rapidement ont un bois moins dur et vivent moins longtemps.* (Maquel.) *Sous les influences réunies de la lumière et de la chaleur, les plantes* CROISSENT *le jour.* (H. Berthoud.)

> Ainsi l'on vit l'aimable Samuel
> *Croître* à l'ombre du tabernacle.
>
> RACINE.

— Augmenter en intensité : *Le bruit* CROÎT. *Le vent* CROÎT. *La pluie* CROÎT. *La vitesse* CROÎT. *Ses désirs* CROISSAIENT *sans cesse. Mes regrets* CROISSENT *tous les jours. La pensée* CROÎT *et se fortifie, parce qu'elle est en quelque sorte organisée pour* CROÎTRE *et se fortifier.* (Condill.) *Plus les ressources diminuent, plus on sent* CROÎTRE *les besoins.* (Marmontel.) *Nos désirs* CROISSENT *sur le soir de la vie, comme les ombres s'allongent au déclin du soleil.* (A. Karr.) *La malice est comme la vertu, elle* CROÎT *avec l'âge.* (Mme Monmarson.) *Le désir* CROÎT *avec l'attrait.* (H. Taine.) *Le paupérisme* CROÎT *sur une ligne parallèle à la richesse.* (Colins.) *Les facultés de l'intelligence* CROISSENT *par le travail.* (A. Martin.)

> Je vois mes honneurs *croître* et tomber mon crédit.
>
> RACINE.

> Malgré tous mes respects, je vois de jour en jour
> *Croître* sa résistance autant que mon amour.
>
> CORNEILLE.

‖ Augmenter en durée : *Les jours* CROISSENT *en hiver et au printemps.* ‖ Augmenter en nombre ou en qualité : *Cette famille* CROÎT *rapidement. La population* CROÎT *avec la richesse. La richesse* CROÎT *comme le carré du nombre des travailleurs.* (Proudh.)

— Naître et se développer : *Le bouleau ne* CROÎT *que dans les pays froids. Le blé* CROÎT *presque partout. L'herbe ne* CROÎT *plus où mon cheval a passé.* (Attila.) *Humboldt a remarqué que partout où la banane* CROISSAIT *en Amérique, l'intelligence de la race montait dans la même proportion.* (E. Pelletan.)

> Il voit, sous les yeux de Cérès,
> *Croître* les trésors de la terre.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Etre produit; prospérer.

> Vous avez orné mon image
> Des lauriers qui *croissent* chez vous.
>
> VOLTAIRE.

— Impersonnel : *Il* CROÎT *dans ce pays une grande variété de plantes.*

> Il y *croît* des badauds autant et plus qu'ailleurs.
>
> CORNEILLE.

— *Croître en* ou *dans*, Gagner en, se déve-